



PRESENTATION

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) « Animation socio-éducative ou culturelle » (ASEC) est un Diplôme d'Etat de niveau 4 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

La nouvelle mouture date de 2024 et regroupe les 5 mentions ex-BPJEPS Animateur (LTP, culturelle, sociale...)

Ce type de diplôme atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur polyvalent.

Secteurs d'activités :

Le titulaire du BPJEPS spécialité « Animateur » mention « Animation socio-éducative ou culturelle » exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :

- des **collectivités territoriales**, les animateurs ayant accès à la filière territoriale de l'animation par le concours d'animateur territorial ;
- d'**associations**, notamment sportives, culturelles, d'éducation populaire...
- des **structures sociales et médico-sociales** (EHPAD, centres sociaux, foyers, ESAT...)
- des **établissements d'accueil spécialisés** (maisons de quartier, centres d'hébergement, hôpitaux...).
- d'une façon générale, de toute structure proposant des activités d'animation (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...).

Il peut aussi intervenir dans le **secteur scolaire ou périscolaire** pour assister l'équipe pédagogique.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a comme objectif l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Concevoir, conduire en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure
- Organiser et encadrer le « vivre-ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisir et d'animation socioculturelle



PRE-REQUIS

Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS, PSC1 ou titre équivalent)



MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures

➡ La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Afin de mettre en œuvre la prise en charge la plus optimale veuillez contacter le référent handicap.



SELECTION DES CANDIDATS

Un dossier d'inscription

Le dossier d'inscription sera à compléter en ligne avec un lien actif ici à partir du 3 février et jusqu'au 1er septembre 2025 délai de rigueur.

ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE



Des épreuves de sélection

Les candidats, qui remplissent les 2 premières conditions d'accès à la formation, sont convoqués aux épreuves de sélection.

Les épreuves de sélection se dérouleront le mercredi 10 septembre 2025.

Les épreuves consistent en une épreuve écrite et un entretien.



DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION

La formation se déroule en centre et en situation professionnelle dans une structure d'accueil (alternance).

La formation en centre

La durée de la formation hors alternance est de **625 heures**.

Elle se décompose en session de formations en présentiel à Ile-Rousse.

La formation en centre peut être allégée au regard du profil du stagiaire.

La mise en situation professionnelle

Le stagiaire, dans la structure d'accueil, doit être en situation d'encadrement pendant 301 heures en FPC et 910 heures en apprentissage.

Total volume horaire en apprentissage : 1 526 heures

Total volume horaire FPC : 926 heures



LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroulera à Ile-Rousse, résidence Isola Celeste.



DATES DE LA FORMATION

La formation est organisée sur 12 mois : du 15 septembre 2025 au 15 septembre 2026.

Le positionnement est fixé les 15, 16 et 22 septembre 2025.

Le travail à distance se déroule tout au long de l'année.



PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de la formation est le suivant :

BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

BC3 : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure

BC4 : Organiser et encadrer le « vivre-ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisir et d'animation socioculturelle

»»» MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

Moyens humains

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels des activités physiques et sportives titulaires de qualifications dans leurs domaines d'intervention (STAPS/BPJEPS...)

Moyens matériels

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels sportifs.



MODALITES DE CERTIFICATION

Les modalités de certification se décomposent ainsi :

BC 1 : épreuve orale sur la base d'un **document écrit personnel** présentant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un **projet d'animation** s'inscrivant dans celui de la **structure d'alternance**

BC 2 : épreuve orale sur la base d'un ou plusieurs document(s) présentant **deux actions de valorisation** d'activité ou de projet mis en œuvre **dans sa structure d'alternance**

BC 3 : évaluation des compétences en situation pratique de conduite de séance et **présentation d'un dossier** présentant **une séquence d'animation** réalisée en structure d'alternance dont la séance est issue

BC 4 : épreuve orale sur la base d'un **document écrit personnel** présentant **l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de sa structure d'alternance**

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Est remise à l'issue de la formation une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Certification partielle

Les blocs de compétence certifiés et validés par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de Corse sont obtenus par le candidat qui peut certifier les blocs manquants en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation. Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme.

Le passage des Blocs de Compétences (BC) se réalise devant un jury composé d'un membre de la DRAJES (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) ainsi qu'un expert dans le domaine concerné. Ils évaluent si le candidat possède les connaissances et les compétences requises pour obtenir le BC. Cela garantit que les normes et les critères de qualité sont respectés dans l'attribution des certifications professionnelles

»»» DISPENSES ET EQUIVALENCES

Le titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensé du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation et/ou obtient les BC correspondantes du BPJEPS spécialité "Animateur" mention "ASEC" suivants :

	EPEF (*)	BC3	BC4
UC (*) 1 ou 2 du BPJEPS (*) spécialité « animateur »	X		
UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « activités du cirque », « animation culturelle », « animation sociale » ou « éducation à l'environnement et au développement durable »	X	X	
UC 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics »	X	X	
UC 3 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics »			Allègement de formation
UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « activités du cirque », « animation culturelle », « animation sociale » ou « éducation à l'environnement et au développement durable »	X	Allègement de formation	Allègement de formation
BPJEPS quelle que soit la mention	X		
CPJEPS (*) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » ou « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle »	X		
CC « direction d'un accueil collectif de mineurs » justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.	X	Allègement de formation (**)	Allègement de formation (**)
CQP « animateur périscolaire »	X uniquement le b		
BAFD (*) justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.	X uniquement le b	Allègement de formation (**)	Allègement de formation (**)

Nota. - Les dispenses des modalités d'épreuves certificatives ainsi que les allègements et/ou correspondances avec les blocs de compétences 1 et 2 communs à l'ensemble des mentions du BPJEPS sont précisées dans un arrêté spécifique.

(*) EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation.

UC : unité capitalisable.

BC : bloc de compétences.

CC : certificat complémentaire.

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

CPJEPS : certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

CQP : certificat de qualification professionnelle.

BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur.

(**) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

>>> COUT DE LA FORMATION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection

30 € TTC à joindre au dossier d'inscription

Coûts pédagogiques de la formation complète en centre

7 500 € TTC (Soit 12,00€ l'heure de formation)

>>> PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Formation professionnelle continue

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

Apprentissage

Pour les candidats âgés de 16 à 29 ans révolus, cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage.

NPEC : 7 875 €

Organisme de formation/CFA : Hand Jeunesse Ile-Rousse

N° déclaration d'activité : 94202130920

N° de Siret : 808 3000 16000 17 APE : 9499Z

Code RNCP : RNCP39926

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39926/>

L'essentiel

	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 4
	Code(s) NSF	335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs 335t : Animation touristique et culturelle
	Formacode(s)	15436 : Éducation sportive 44067 : Animation socioculturelle
	Date d'échéance de l'enregistrement	29-11-2029

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, notamment pour la prise en charge de la formation, vous pouvez contacter le Hand Jeunesse Ile-Rousse :

CFA Hand Jeunesse Ile-Rousse, Lotissement Erbajola, 20226 BELGODERE

Directeur du CFA, responsable pédagogique de la formation et référent mobilité

MAGNE Adrien - Tel. 06 12 76 01 08 - of.hjir@gmail.com

Référent pour les personnes en situation de handicap

GARCIA Estelle - 06 25 57 16 22 - estelle.garcia@ymail.com

ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE 

TELECHARGER LE GUIDE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION 

